

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)  
DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020, A 19H**

---

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Benoît Groux, Maire.

**Etaient présents :** Franck Chevassu, Julien Cieslar, Patrice Cropat, Benoît Groux, Lolita Guillard, Marc Hégo, Alain Hourseau, Christelle Joannis, Evelyne Juffin, Francine Ninoreille, Philippe Ninoreille, Isabelle Noël et Nathalie Ravigneaux

**Etaient absentes représentées :** Nadège Berthaux, représentée par Alain Hourseau et Marlène Ninoreille, représentée par Lolita Guillard

Christelle Joannis, retenue pour raison professionnelle, arrivera en cours de séance.

---

Par 14 VOIX POUR dont 2 pouvoirs (absence de Ch. Joannis), le CM adopte le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2020.

---

**Secrétaire de séance :** Isabelle Noël

**Ordre du Jour :**

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte par 14 VOIX POUR dont 2 pouvoirs :

▸ de reporter le point suivant à l'ordre du jour :

Point 6- Urbanisme : opposition au transfert automatique de la compétence du Plan Local d'Urbanisme au profit de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, le législateur ayant repoussé le délai de cette prise de décision compte tenu de la mise en place tardive des conseils municipaux due au contexte sanitaire, dans les 3 mois précédents le 1<sup>er</sup> juillet 2021, soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

▸ d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Taxe d'aménagement : exonération totale pour les abris de jardin
- Eglise Saint Laurent : travaux - demande d'aide financière à la Région

**1) Concours communaux 2020 : maisons fleuries et décorations de Noël**

Par 14 VOIX POUR dont 2 pouvoirs le CM décide d'attribuer une enveloppe globale budgétaire de 1 700 € à la commission de l'environnement, somme que les membres de la commission seront chargés de distribuer aux lauréats du palmarès 2020. Les prix seront remis lors d'une réception en 2021.

Arrivée de Christelle Joannis à 19h15.

**2) Agents communaux**

**a- Dépenses exceptionnelles**

A l'unanimité dont 2 pouvoirs, le CM accepte la proposition de M. le Maire d'attribuer à chaque agent communal un bon d'achat d'une valeur de 100 €, ainsi qu'un ballotin de chocolats.

**b- Tableau des effectifs**

Suite à un changement de grade au 1<sup>er</sup> avril 2020 d'un agent du service administratif, le CM accepte à l'unanimité dont 2 pouvoirs, la modification du tableau des effectifs du personnel présenté par Monsieur le Maire.

**3) Délibération Budgétaire Modificative**

M. le Maire présente le projet de délibération budgétaire modificative du budget communal 2020, à savoir:

- section de fonctionnement : en dépenses et en recettes + 42 763 €
- section d'investissement : en dépenses et en recettes + 55 790 €

Un état récapitulatif concernant les travaux de sécurisation aux abords du collège, dépenses et recettes a été remis à chaque conseiller municipal.

Le CM, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, accepte la proposition de délibération budgétaire modificative de la commune.

#### **4) Budget communal : remboursement de frais au Tennis Club de Bouilly**

Dans l'attente de la résolution du problème technique informatique persistant de la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures FREE par la commune de Bouilly, suite à la convention tripartite signée il y a deux ans entre la mairie de Bouilly, l'opérateur FREE et la Trésorerie Générale, le Tennis Club de Bouilly s'acquitte toujours des factures relatives à l'abonnement Internet de la halle sportive pour le compte de la commune.

A l'unanimité dont 2 pouvoirs, le CM autorise M. le Maire à procéder au remboursement des factures prises en charge par le Tennis Club de Bouilly.

#### **5) Conseil municipal : règlement intérieur**

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des Collectivités Territoriales les communes de 1 000 habitants et plus, établissent leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

F. Ninoreille demande aux membres du CM s'ils ont des observations à formuler sur le projet de règlement intérieur qui leur a été préalablement transmis par mail.

A l'unanimité dont 2 pouvoirs, le CM adopte le projet de règlement intérieur du conseil municipal, sous réserve de la prise en compte des modifications à apporter dans le rédactionnel (mise en place de commissions extra municipales).

M. le Maire remercie F. Ninoreille pour le travail accompli sur ce dossier.

#### **6) Urbanisme : opposition au transfert automatique de la compétence du Plan Local d'Urbanisme au profit de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**

Ce point est reporté.

#### **7) Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) : convention "conseil en énergie partagé"**

M. le Maire rappelle que la convention " conseil en énergie partagé " a été adressée par mail à l'ensemble du CM.

La précédente convention signée en mars 2020 arrivant à échéance le 31 décembre 2020 et si la commune souhaite prolonger son adhésion à ce dispositif, il convient de signer une nouvelle convention pour une période de trois ans (2021 - 2023).

A l'unanimité dont 2 pouvoirs, le CM décide de renouveler l'adhésion au " Plan Climat Energie Territorial " mis en place par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun " Conseil en Energie Partagé " proposée par TCM.

#### **8) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : révision allégée n°1 - arrêt du projet et bilan de concertation**

En lien avec la Compostière de l'Aube, la procédure de la révision allégée n°1 arrêt du projet et bilan de concertation a été réalisée par Perspective Urbanisme et Paysage. Le bilan de la concertation fait apparaître qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition de la population.

A l'unanimité dont 2 pouvoirs, le CM tire le bilan de la concertation tel qu'il est présenté par M. le Maire et arrête le projet de révision allégée n°1 du PLU de Bouilly, tel que consultable en mairie.

Il est précisé que :

- le projet de révision allégée n°1 du PLU arrêté fera l'objet avant enquête publique d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme et de toutes personnes publiques habilités qui en auront fait la demande, conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme.
- les avis recueillis par les autorités susvisées seront joints au dossier pour sa mise à l'enquête publique.

## 9) Taxe d'aménagement : exonération totale pour les abris de jardin

En application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

M. Hégo, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, apporte des explications sur la définition de la taxe d'aménagement et les modes de calculs de celle-ci pour les demandes d'autorisation de travaux concernant les déclarations préalables, permis de construire pour les surfaces comprises entre 6 et 20 m<sup>2</sup>.

Suite à quelques réclamations d'administrés pour le paiement de leur taxe d'aménagement, il propose à l'assemblée d'exonérer en totalité la taxe d'aménagement sur les abris de jardin, comme cela existe dans d'autres communes.

Après débats, le CM accepte par 14 VOIX POUR dont 2 pouvoirs et 1 VOIX CONTRE : P. Cropat, l'application d'une exonération totale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin dont la construction est soumise à déclaration préalable.

## 10) Église Saint Laurent : travaux - demande d'aide financière à la Région

A. Hourseau précise qu'il y a lieu de prendre une délibération complémentaire en plus de celle du 29 septembre 2020, pour pouvoir boucler la constitution de demande d'aide financière auprès de la Région concernant les travaux d'église.

A l'unanimité dont 2 pouvoirs, le CM décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Grand Est, charge M. le Maire ou son représentant de l'instruction du dossier de demande de subvention s'y rattachant et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

## 11) Informations diverses

### - Monsieur le Maire

#### . Secrétariat de mairie

Des conseillers municipaux se portent volontaires pour aider au déménagement samedi matin, avant l'arrivée du nouveau mobilier.

#### . Maison de santé

Une réunion avec l'ensemble du corps médical de Bouilly, des représentants de l'ARS (Agence Régionale de Santé), de la Région, de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), de quelques membres de la commission de l'offre médicale et en présence de Mme Patrois, Conseillère Départementale, est prévue le samedi 19 décembre 2020 à 10 heures au foyer familial.

La réalisation de ce projet " multi-sites " nécessite l'élaboration d'un « projet de santé » pour labéliser la MSP ce qui permettrait l'obtention de subventions, pour acquérir le bâtiment et envisager une extension du foncier pour l'agrandissement.

#### . Circuits de Randonnée VTT

Les mairies de Laines-aux-Bois, Souigny, Bouilly, l'association VTT, ainsi qu'une personne de TCM se sont réunies en octobre dernier.

Des solutions sont à trouver pour résoudre les problèmes de sécurité avant que les vététistes aient de nouveau l'autorisation d'emprunter le(s) circuit(s) VTT.

#### . Ecole maternelle et école élémentaire

M. le Maire retrace l'historique de la construction de l'école intercommunale sur un terrain appartenant à la commune de Bouilly.

Seules les communes de Bouilly, Souigny, Javernant étaient concernées au départ. La commune de Sommeval a adhéré ensuite au syndicat.

Il précise que suite à l'élection du bureau du syndicat des écoles en 2020, Marlène Ninoreille a été élue Présidente. Jean-Jacques Montagne a alors exigé que le terrain en question devienne propriété du syndicat des écoles, faute de quoi « la commune de Javernant ne paiera plus sa part ».

M. le Maire tient à rassurer l'assemblée à ce sujet évoquant une réponse négative déjà donnée à l'époque de la création du syndicat par la Préfecture suite à la requête de la commune de Javernant. M. le

Maire invite la commune de Javernant à saisir par écrit le syndicat et les communes concernées, ce qui permettra de faire à nouveau trancher ce sujet par les services de la Préfecture.

. Conseil Départemental

M. Pichery, Président du conseil Départemental est attendu mercredi 25 novembre à l'EHPAD de Bouilly pour une conférence de presse visant à promouvoir la nouvelle campagne initiée par le Département sur la formation prodiguée par des hygiénistes en EHPAD dans la cadre de la lutte contre la COVID-19.

. Commissions municipales

Point sur la mise en place des diverses commissions municipales et information sur la fusion de la commission de l'environnement ET de la commission du développement durable et de la transition énergétique, ainsi que sur la fusion de la commission de la vie associative, des sports, de la culture, des loisirs ET de la commission du renforcement sociétal et de la jeunesse

- **Francine Ninoreille**

. Député de l'Aube

Une copie d'un courrier en provenance de Mme Valérie Bazin-Malgras, députée, est remise à chaque membre du CM.

- **Alain Hourseau**

. Journal communal

Le Petit Bouillerand n° 46 est en cours de rédaction.

- **Isabelle Noël**

. Illumination de la commune et décorations de Noël

L'installation des décorations de Noël est prévue le samedi 5 décembre. Quelques conseillers se portent volontaire pour apporter leur aide.

Les illuminations sur les poteaux électriques s'effectueront le lundi 30 novembre 2020.

La séance est levée à 21 heures 50